

COMMUNE DE VENTAVON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Le Maire de Ventavon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique par arrêté municipal n° **2019-03** du **5 mars 2019** sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement.

A cet effet, **Monsieur JAUME Alain** a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **25 avril 2019 au 29 mai 2019** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux le **lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 8h00 à 12h00** pour une durée de **35 jours**.

Les dossiers seront consultables pour la version papier en mairie aux jours et heures ouvrables le **lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 8h00 à 12h00** et pour la version numérique sur le site : **ventavon.fr** à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé à la mairie (salle du conseil municipal, aux heures d'ouverture de la mairie).

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le :

- **25 avril 2019 de 14h00 à 17h00, 6 mai de 14h00 à 17h00, 17 mai de 14h00 à 17h00 et 29 mai de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'observations papier déposé en mairie avec le dossier d'enquête, ou en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : **plu2019.ventavon@gmail.com**

Ces observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur, en Mairie de **VENTAVON - 70 place de la mairie - 05300**

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Cet avis sera affiché sur les tableaux d'affichage habituels de la mairie et publié dans le **Dauphiné Libéré** et **Alpes et Midi**, 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le Maire,